

# COMITÉ DU LABEL DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 17 juillet 2024 N°2024 16590 DG75-L002

## **AVIS D'EXAMEN FAVORABLE**

Enquête « SHARE » (Vague 10)

Service producteur : Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (LEGOS), rattaché au Laboratoire d'économie de Dauphine (LEDa) de l'Université Paris-Dauphine

*Opportunité* : avis favorable émis le 29 septembre 2022 par la Commission « Démographie et questions sociales ».

Comité du label : examen par la commission Ménages le 26 juin 2024.

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2024 à 2025
Publication JO	Oui
Périodicité	Bisannuelle

## Descriptif de l'opération

SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe¹) est un projet européen de recherche articulé autour d'enquêtes en population générale portant sur les thématiques de la santé, des soins, de l'emploi et de la retraite, de la situation socio-économique et financière, des relations sociales et familiales, ou des conditions de vie et de logement. L'objectif premier du projet SHARE est de fournir à la communauté académique et institutionnelle des données de cohorte détaillées permettant d'analyser la dynamique du vieillissement de la population en Europe ainsi que ses répercussions économiques, sociales et sanitaires de façon pluri-thématique et pluri-disciplinaire. Les données SHARE sont ainsi mobilisées dans les champs de l'économie, la sociologie, la santé publique et l'épidémiologie, la psychologie ou la démographie.

<sup>1 =</sup> Enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe

Les enquêtes SHARE ne répondent pas à une demande institutionnelle ou administrative, mais émanent d'une communauté européenne de chercheurs sur la problématique générale du "vieillissement".

Le projet est porté par l'équipe du LEGOS rattaché au LEDa de l'Université Paris-Dauphine. Il est soutenu par l'université Paris Dauphine et l'IR\*2 Progedo, et financé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le Conseil d'orientation des retraites (COR), et l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre de l'infrastructure LifeObs.

La comitologie du projet SHARE est organisée au double échelon européen et français. À l'échelle européenne, SHARE est organisé en Consortium européen pour les infrastructures de recherche (European Research Infrastructure Consortium = ERIC). La comitologie du projet placée sous l'égide de ce SHARE-ERIC s'articule autour d'une assemblée générale et de trois conseils : un conseil de surveillance scientifique, un conseil d'administration et un conseil de validation méthodologique.

Le questionnaire principal de l'enquête SHARE est organisé selon une vingtaine de modules thématiques qui couvrent, entre autres, les aspects suivants :

- santé physique et mentale ;
- aptitudes cognitives;
- · comportements à risque ;
- · recours aux soins sanitaires et de long terme ;
- assurance santé et dépendance.

Le questionnaire auto-administré *drop-off* est thématique et son contenu est laissé à la libre appréciation de chaque pays. Le questionnaire *drop-off* de la vague 10 porte sur les préférences sociales en matière de soins et de soins de longue durée.

Le questionnaire "fin-de-vie" cherche à documenter les aspects suivants :

- conditions (lieu) du décès ;
- prise en charge au cours des derniers mois de vie (gestion de la douleur, recours aux soins...);
- · maintien des aptitudes cognitives ;
- impact de la pandémie de Covid (sur la prise en charge de la personne) ;
- présence des proches ;
- transmission du patrimoine.

Au sein des ménages en France métropolitaine, dont un membre est âgé de 50 ans ou plus, sont interrogés au maximum deux individus : un éligible (âgé de 50 ans ou plus, tiré au hasard s'il y en a plusieurs), et son conjoint éventuel quel que soit son âge. SHARE réinterroge les individus éligibles des ménages ayant répondu à au moins une des vagues précédentes. Les individus qui ont déménagé et ceux qui sont entrés en institution sont suivis.

La vague 10 de SHARE consiste donc en une ré-interrogation des répondants des vagues précédentes (c'est-à-dire toute personne éligible par l'âge dont le ménage a répondu au moins une fois à SHARE, sauf celles qui auraient déménagé à l'étranger, ou seraient hospitalisées au long cours), à laquelle viendra s'ajouter un échantillon entrant dont la taille sera ajustée pour maintenir environ 3 600 individus répondants. L'échantillon d'entrants sera tiré par l'Insee dans la source fiscale Fidéli de façon à ce que l'échantillon total des personnes interrogées soit représentatif des 50 ans et plus.

Le mode d'administration dominant de SHARE est le face-à-face. Le protocole prévoit ainsi que le questionnaire principal de SHARE soit administré en face-à-face par un enquêteur au domicile du répondant. Le mode d'administration téléphonique est utilisé de façon complémentaire et plus

<sup>2 =</sup> Infrastructure de recherche étoile

ponctuelle, pour les premières prises de contact, l'étape de vérification de la composition du ménage ou, potentiellement, dans le cas d'un entretien spécifique avec le proche d'un panéliste SHARE décédé (entretien "fin-de- vie"). La passation du questionnaire principal de SHARE dure entre 60 et 75 minutes.

Les résultats d'une vague de SHARE sont mis à disposition du public en intégralité environ 1 an après la fin du terrain. Ainsi, à titre indicatif, et sous réserve du respect du calendrier prévisionnel, les données complètes seront rendues publiques en juin ou juillet 2026. Les publications de synthèse associées à une vague donnée de SHARE interviennent généralement 6 mois plus tard, soit environ 1 an et demi après la fin du terrain, aussi bien à l'échelle européenne qu'au niveau français.

\* \* \*

# Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

#### Remarques générales

- Le Comité note que Share est une large infrastructure de recherche pluridisciplinaire européenne conçue « par des chercheurs pour des chercheurs », faisant l'objet d'une large comitologie de recherche (conseil de surveillance scientifique, conseil d'administration...). Comme pour les vagues précédentes, le Comité constate que l'ensemble du dispositif est fortement contraint par cette gouvernance internationale, dont le service est principalement opérateur pour la France. En conséquence, les remarques que le Comité formule ont une faible incidence sur le processus d'enquête, justifiant, avec l'attention néanmoins portée par le service aux questions d'ordre statistique, un avis d'examen favorable plutôt qu'un avis de conformité donnant droit à un label d'intérêt général et de qualité statistique.
- Bien que visant essentiellement à alimenter des travaux de recherche, le Comité relève que le service entretient des liens avec le service statistique public, sous forme de participation à des groupes de travail, d'échanges informels ou de réflexions du Cnis sur le suivi statistique du parcours des personnes âgées. À cet égard, le Comité rappelle l'intérêt qu'il y aurait à mener une concertation avec les partenaires sociaux, notamment lors de la phase de conception du questionnaire auto-administré (« drop-off »), qui est spécifique à la France.
- Le Comité précise que la portée du présent avis est limitée à la vague 10. Il note qu'une vague prochaine pourrait faire l'objet d'une refonte conséquente. Il invite le service à tirer profit de cette phase de transition pour faire valoir auprès des instances européennes les spécificités ou demandes particulières de la France (par exemple, intérêt d'une consultation plus large en cas de refonte de questionnaire...). Il invite également le service à réfléchir à une périodicité plus régulière pour les rafraîchissements d'échantillon, en lien avec une vision de l'opération à moyen terme. Il note que le prochain millésime pourrait étendre la collecte aux institutions et proposer un protocole multimode. Sur ce dernier point, le Comité recommande au service de prendre connaissance des travaux méthodologiques publiés par l'Insee et de tenir compte des problématiques d'illectronisme pour des personnes pouvant être âgées.

## Méthodologie, protocole

• Le Comité souligne que la vague 10 présente une innovation importante en échantillonnant directement des individus plutôt que des logements. Le Comité souhaitera, lors du prochain examen, être informé du bilan que le service aura tiré de cette modification.

- Le Comité constate le très faible taux de réponse prévu en première interrogation, alors même que les traitements aval réalisés de manière centralisée pour l'ensemble des pays se limitent à des calages socio-démographiques et ne permettent pas *a priori* de corriger les éventuels biais de non-réponse non ignorable. Le Comité prend note de la stratégie du service consistant à privilégier la réinterrogation des personnes déjà présentes dans le panel, mais attire son attention sur le fait qu'avec l'attrition liée aux taux de non-réponse cumulées, la population suivie depuis l'origine apparaît de plus en plus sélectionnée, et qu'il devient en conséquence de plus en plus difficile de considérer qu'elle peut faire l'objet d'une extrapolation à l'ensemble de la population. Le Comité invite en conséquence le service à poursuivre ses analyses sur les taux de non-réponse, à mener des travaux visant à documenter l'existence et l'ampleur éventuelle de biais, et plus généralement, à chercher à augmenter le taux de réponse. À cet égard, le Comité souligne l'importance potentielle du protocole de collecte, afin notamment que toutes les adresses mises en production soient complètement exploitées. Il note que le protocole et la collecte sont gérés de manière centralisée, et demande à l'avenir à être destinataire des principaux aspects de ce protocole.
- Le Comité souhaite être informé du bilan et des tests prévus concernant les incitations monétaires associées à la réponse à l'enquête (impact sur le taux de réponse, les profils de répondants, la qualité des réponses...). Il suggère au service d'utiliser également des niveaux d'incitations financières différents comme instruments pour étudier les biais liés à la nonréponse.

#### Questionnaire

- Le Comité note que les questions font l'objet d'un protocole de traduction spécifique, visant à
  assurer l'harmonisation entre pays et entre sources. Il considère que certaines questions
  issues de questionnaires de recherche standards restent complexes et que les
  renouvellements de questionnaires susceptibles d'être envisagées pour les vagues à venir
  pourraient être l'occasion de revoir certains questionnements standards anciens abordant des
  problématiques qui ont évolué.
- Le Comité considère que les durées d'interrogations sont élevées (notamment pour le *drop off*), et invite à limiter ces durées (y compris pour éviter les abandons en cours de questionnaire), *a fortiori* dans la perspective d'une interrogation multimode.

# Diffusion

 Le Comité invite le service à accompagner la mise à disposition des données, prévue en Open data pour toutes personnes affiliées à une institution de recherche, d'une synthèse de la documentation méthodologique disponible, faisant référence également aux précautions à prendre en lien avec le niveau des taux de réponse.

#### **Environnement juridique**

• Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier avec son unité juridique que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés », en l'espèce le cadre juridique applicable aux traitements de données de santé prévu par la section III du chapitre III du titre II de la loi « informatique et libertés ». Il attire en outre son attention sur l'importance de signer un contrat de co-responsabilité avec l'ensemble des parties concernées avant la mise en œuvre effective du traitement.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête SHARE (vague 10) et propose son inscription au programme des enquêtes de la statistique publique.

Cet avis est valide pour les années 2024 et 2025

La Présidente du Comité du label de la statistique publique

Signé : Pascale BREUIL